



David E. Gruber

Associé

Co-chef du département du contentieux et du règlement des différends

T : 604.891.5150 / C : gruberd@bennettjones.com

Vancouver

FORMATION

Université McGill, B.Sc. (Arch.), 1992

Université de Victoria, JD, 1996

Université de Cambridge, LL.M., 1998

Chartered Institute of Arbitrators,
DiplCARb, 2010

ADMISSIONS AU BARREAU

Colombie-Britannique, 1997

Ontario, 2000

David Gruber est codirecteur du service des litiges et du règlement des différends du cabinet et pratique dans les domaines du litige commercial et des sociétés, de l'arbitrage, de la restructuration et de l'insolvabilité, ainsi que des recours collectifs. Il est apparu régulièrement devant les cours supérieures et d'appel de la Colombie-Britannique et de l'Ontario et devant la Cour fédérale, et a agi dans plusieurs affaires signalées. De plus, David l'a fait expérience considérable de l'arbitrage international et national et d'autres processus de règlement extrajudiciaire des différends, ainsi que de la négociation et de la prestation de conseils sur les différends les colonies.

L'expérience de David en matière de litiges corporatifs et commerciaux a porté sur les différends entre actionnaires et les sociétés de personnes (y compris les réclamations pour oppression), les cas de rupture de contrat, les questions de valeurs mobilières et les allégations de manquement à une obligation fiduciaire. De plus, il a régulièrement agi sur des questions de fraude et de recouvrement d'avoirs, notamment en ayant une expérience significative dans l'obtention d'ordonnances Norwich, d'injonctions Mareva, d'ordonnances Anton Pillar, d'ordonnances concernant des cessions et des préférences frauduleuses, d'ordonnances de restitution et d'ordonnances de divulgation. Il a représenté des sociétés de toutes tailles, des cabinets professionnels, des gouvernements, des institutions publiques et quasi publiques et des particuliers.

Dans le domaine de la restructuration et de l'insolvabilité, David a représenté des acquéreurs, des contrôleurs, des syndics et des séquestres, ainsi que pour des créanciers et d'autres parties touchées, principalement dans des affaires à grande échelle liées à *la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et à *la Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

David a obtenu un diplôme de premier cycle en architecture et a travaillé pendant un certain temps dans l'équipe éditoriale d'un magazine d'architecture avant d'entrer à la faculté de

droit. Suivant diplômé, il a fait son pieux et a pratiqué auprès d'une importante boutique de litige à Victoria, en Colombie-Britannique, qui se spécialise dans les affaires constitutionnelles, administratives et commerciales litiges. Il a pris le temps de sa pratique pour faire une maîtrise en droit à l'Université de Cambridge en 1998. En 2010, David a obtenu un diplôme en Arbitrage commercial international et est devenu membre du Chartered Institute of Arbitrators.